



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA PARIS-LA VILLETTE-2025- 2131075-MCF TPCAUI cat 1 n°1

Maître ou maîtresse de conférences / Théories et pratiques de la conception architecturale et urbaine / Catégorie 1

Ref : 2025-2131075

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Paris La
Villette (ENSAPLV)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de PARIS LA VILLETTE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Charges pédagogiques

En cycle licence

Co-encadrement d'un atelier de projet (80h) – semestre 3 - « l'espaces de l'habité »

Le 3e semestre est l'occasion d'une première synthèse dans l'initiation au projet architectural. Ce semestre porte sur l'exploration des notions fondamentales sous-tendues par le rapport entre espace et usage dans le champ de l'espace domestique et du logement, et à travers un travail sur les typologies urbaines ordinaires (maisons mitoyennes et immeuble à cour mitoyen) .

Responsabilité d'un atelier de projet (120h) en licence – semestre 4 - « Architectures publiques et cultures constructives »

Dans le cadre d'une pédagogie collégiale, ce semestre s'articule à partir d'une double entrée : Le rapport entre espace et société interrogeant l'espace public et les équipements ; le rapport entre espace et construction poursuivant les initiations du semestre 2.

D'autres disciplines, SHS, STA CIMA et OMI, collaborent autour de cette double dimension, dans le cadre de la pédagogie transversale ou d'interactions disciplinaires structurées à l'échelle de sous-groupes.

Il est attendu des candidats et des candidates une proposition pédagogique explicitant leurs manières de faire et leurs ambitions de transmission sur ces thématiques.

En cycle master

Co-encadrement d'un atelier de projet (80h) du domaine d'études IEHM (Inventer dans l'existant, Héritages et mutations) – semestre 8.

Cet enseignement propose de questionner les enjeux contemporains liés au fait de construire dans l'existant, en articulant les dimensions constructives, écologiques, culturelles et esthétiques. Il s'agit de révéler les potentialités offertes par des situations diverses, qu'il s'agisse de monuments classés ou inscrits, ou de patrimoines plus ordinaires et modestes, qu'ils soient ruraux, industriels ou modernistes.

Il est attendu une lecture des impacts et mutations urbaines liées à la transformation des bâtis préexistants, qui se décline dans différents gestes : restaurer, réhabiliter, reconvertir, rehausser, transformer.

Intervention au sein d'un des séminaires du domaine d'études IEHM (40h).

Charges scientifiques

Participation attendue aux activités scientifiques de l'école.

Responsabilité d'expertise et d'évaluation, participation aux instances de l'école.

Profil recherché

1 - Expériences et compétences souhaitées

Le poste s'adresse à un(e) architecte engagé(e) dans une pratique de l'architecture développant un propos explicite et reconnu sur les enjeux théoriques et les compétences pratiques,

techniques constructives, de relevé, des questions écologiques, urbaines et constructifs aux regards des aléas et risques d'une part, de l'architecture du logement et/ou des équipements, en neuf ou en réhabilitation, d'autre part. Il ou elle devra justifier :

- D'une expérience professionnelle (présente ou récente), démontrant une capacité à représenter ces enjeux à toutes les étapes du projet ;
- De compétences pédagogiques propres aux enseignements dans les années de licence concernées ;
- D'une capacité d'intégration, de dialogue et de synthèse quant aux enjeux techniques propres à ces questions ;
- D'une culture réflexive permettant de restituer les enjeux contemporains dans le temps long de la discipline, des usages et des modes de vie hébergés ;
- D'une pratique pédagogique préalable à l'initiation à la recherche au sein d'un séminaire de cycle master
- D'une capacité à s'inscrire dans les équipes constituées en Master du IEHM (Inventer dans l'existant, Héritages et mutations) et en Licence autour de la pédagogie coordonnée et des attendus pédagogiques communs (voir en annexe les attendus communs des semestres de licence).

Autres compétences

Capacité à travailler en équipe car les enseignements des ateliers de licence se déroulent en binôme, ainsi qu'au sein d'une pédagogie co-produite et coordonnée entre les douze ateliers de chaque semestre de licence.

Compétence d'intégration, de dialogue et de synthèse quant à l'énoncé et au partage des enjeux pédagogiques et scientifiques propres aux enseignements décrits.

2 - Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoires...)

Rattachement au domaine d'étude IEHM (Inventer dans l'existant, Héritages et mutations)

Pas d'affiliation préalable demandé à un des six laboratoires de recherche de l'ENSA Paris-la-Villette

Selon le profil, il sera attendu de l'enseignant qu'il rejoigne une des six équipes de recherche de l'ENSA Paris la Villette.

3 - Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte.

Doctorat qui a permis d'engager une compétence ciblée sur les cultures de conception architecturale et urbaine.

Au moins trois ans d'expériences pédagogiques dans les enseignements mentionnés ci-dessus.

Éléments de candidature

Personne à contacter

lricou@paris-lavillette.archi.fr

olivier.chaline@paris-lavillette.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

Les obligations de service des enseignants -chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année). Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences :

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture :

<https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes-nous ?

Environnement professionnel :

L'École nationale supérieure d'architecture de Paris La Villette est un établissement public à caractère administratif, placé sous la tutelle du ministère de la Culture et la co-tutelle du ministère de l'Enseignement supérieur de la recherche et de l'innovation.

Elle est la plus importante école d'architecture de France en nombre d'enseignants-chercheurs, en équipes de recherche ainsi qu'en termes d'effectifs étudiants.

Les formations initiales proposées conduisent à la délivrance d'un diplôme d'études en architecture conférant grade de licence et d'un diplôme d'état d'architecte conférant grade de master.

L'offre de formation comprend des doubles formations d'architecte-ingénieur et d'ingénieur architecte en partenariat avec l'ESTP et l'EIVP, une ouverture à la formation à l'ergonomie par une collaboration avec le master professionnel d'Ergonomie et organisation des Espaces de travail de l'Université Paris 1 et des formations post-master (HMONP, Post-master international recherches en architecture Hesam Université, DPEA "architecture navale", DSA "Architecture et projet urbain", préparation au concours d'AUE, formation doctorale et formation continue diplômante D-PRAUG (Démarche de Programmation - Architecture, Urbanisme et Génie urbain)).

L'école développe de nouveaux cursus universitaires de types Bac+1 et Bac+3 (Bachelor).

Liaisons hiérarchiques : Direction de l'école.

L'activité de recherche se structure au sein de l'école au travers de :

- six unités de recherche développant des programmes scientifiques propres aux domaines de l'architecture, de l'urbanisme, de l'aménagement, du paysage et des territoires : AMP (Architecture, Milieu, Paysage), GERPHAU (Philosophie, Architecture, Urbain), MAP-MAACC (Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception), LAA-LAVUE (Laboratoire Architecture Anthropologie), LET-LAVUE

(Laboratoire Espaces Travail) et AHTTEP (Architecture Histoire Technique Territoire Patrimoine).

- trois chaires partenariales : Expérimenter Faire Fabriquer et Transmettre (EFF&T) ; Nouvelles urbanités face aux risques naturels : des abris ouverts ; Le logement demain.
- trois réseaux scientifiques et thématiques: RAMAU (Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme) ; LIEU (Logiques Identités Espace Urbanité) ; PhilAU (Philosophie Architecture urbain).
- une formation à la recherche en lien avec les équipes de recherche autour de 6 domaines d'études : Arts et scénographie (AS), Concevoir et construire l'architecture : histoire, théorie et critique (CCA), Habiter les mondes urbains (HMU), Inventer dans l'existant : héritages et mutations (IEHM), Architectures des Milieux, Territoires, Paysages : bâtir et habiter à l'ère de l'anthropocène (MTP).
- un post-master international Recherches en architecture
- des doctorants, encadrés par une douzaine d'enseignants-chercheurs HDR